

Longueur parcours

- 1^{ère} catégorie : 3,5 Km
- 2^{ème} catégorie : 5,9 Km



Domaine privé / Réciprocity

Légende cartographie

Cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole

Cours d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole

Linéaire classé en « Réserve de pêche »

Cours d'eau / plan d'eau non géré par l'AAPPMA

Limite amont/aval des lots de pêche

XXX
Réserve
25m-50m

Nom & Longueur de Réserve (limite aval - limite amont)

Flash-Code
Cartographie interactive des parcours de pêche

En cas de pollution ou de travaux entraînant un impact sur les milieux aquatiques, prévenez le plus rapidement possible :

- l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,
- la Gendarmerie au 17,
- la Fédération au 03.23.23.13.16.

